

qu'on a suscités aux Acadiens, pour les empêcher de partir, dès la première année de la Paix d'Utrecht, rappellent, néanmoins, la disposition du traité. Ils regrettent leur manque de loyalisme ; ils désirent en référer à Sa Majesté. Cette lettre est à lire.

Un trait décele les dispositions du gouverneur Lawrence. Cinq jours après cette lettre des lords qui ne décident rien, ou dont le silence décide tout, il écrit au commandant du fort Pigiguit : " Vous n'avez pas à barguigner avec les Acadiens pour le paiement de ce qu'ils vous apportent et dont vous avez besoin. Délivrez-leur des certificats qui leur permettent de venir à Halifax où ils seront payés ce qui sera jugé bon. S'ils s'obstinent, informez-les que la contrainte militaire les attend." Partout ailleurs des ordres semblables sont expédiés. Un autre message un peu plus tard porte que nulle excuse ne doit être acceptée et que si l'on n'apporte du bois de chauffage, les soldats peuvent s'emparer des habitations pour s'en faire." Naturellement ces pièces intéressantes sont indignes de figurer au volume des archives.

Partout les ordres donnés sont obéis. Les habitants de Pigiguit ayant le malheur de tarder un peu, le Conseil de Lawrence envoie un ordre à l'Abbé Daudin, missionnaire, et à cinq autres habitants de venir sur-le-champ expliquer leur conduite. Un détachement de soldats les accompagne. L'on se croirait en temps de guerre où les réquisitions sont forcées. Détenus pendant huit jours, les malheureux toutefois sont relâchés, sauf l'Abbé Daudin que l'on méprise de chasser de la Province : Il a osé présenter des excuses ! Richard n'en trouve rien dans le volume Akins, mais une lettre de Murray, l'un des officiers dévoués de Lawrence, nous révèle que l'Abbé Daudin ignorait les instructions du gouverneur envoyées à Pigiguit et que s'il les eut connues, il y eut obéi. Qui le dirait ? L'affaire de Pigiguit est l'un des actes d'insubordination sur lesquels on va s'appuyer pour justifier la déportation générale. R. excelle dans toutes ces recherches. Il ne laisse rien échapper. Pas de raisonnements dont la trame ne soit mieux ourdie.

En dépit du mal que s'est donné le prévaricateur des archives d'Halifax, les deux seuls reproches imputés aux Acadiens et qu'on rencontre dans son volume, se réduisent aux suivants : En premier lieu le retard des habitants de Pigiguit à obéir aux injonctions de Lawrence, en second lieu celui que des soldats français étant venus du Canada pour induire les Acadiens de la frontière à se ranger de leur côté, quelques-uns ont cédé à